



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 112161

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les conclusions de l'enquête nationale sur la santé des étudiants menée tous les trois ans par la Mutuelle des étudiants (LMDE) et l'Ifop, dont la dernière version a été publiée récemment. L'étude, réalisée sur 8 500 étudiants, souligne un accès aux soins de plus en plus difficile pour les jeunes puisque, sur les 8 500 étudiants interrogés, 34 % n'ont pas consulté ces douze derniers mois et 20 % ont renoncé à un traitement pour des raisons financières. Les étudiants sont souvent dans une situation financière précaire qui ne leur permet pas de se soigner correctement, notamment en raison du délai de remboursement des frais qui nécessite que les étudiants avancent la somme à verser au médecin, ce qui n'est pas toujours possible. C'est la raison pour laquelle il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures afin que les étudiants puissent n'avoir à payer que le tiers payant lorsqu'ils vont chez le médecin, ce qui permettrait à bon nombre d'entre eux de se soigner plus facilement lorsque cela est nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112161

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6807

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)